

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/11/19
COMPTE-RENDU**

Le sept novembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le trente octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes du Poët (commune du Poët) sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Membres du Conseil Communautaire :**Nombre de membres en exercice : 93****Nombre de présents ou représentés : 72 du point n° 1 au point n° 24 et 71 du point n° 25 au point n° 34****Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT****Présents ou représentés :**

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Jérôme BERNARD
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Hourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON représentée par sa suppléante, Mme Christiane DESAILLOUD
- Pour la commune de Garde-Colombe :
 - M. Edmond FRANCOU
 - M. Damien DURANCEAU
 - M. Daniel NUSSAS représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Pierre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Larnagne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Laurent MAGADOUX
 - M. Robert GARCIN
 - Mme Dominique MICHELENA représentée par M. Jean-Marc DUPRAT à qui elle a donné procuration
 - M. Michel JOANNET
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Patrick AURIAULT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - M. Didier CONSTANS représenté par M. Robert GAY à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR représentée par Mme Josy OLIVER à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER

- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD représentée par son suppléant, M. Eric RANGER
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Evelyne CREMILLEUX
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Florent ARMAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Michel COUBAT
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND (absent non représenté du point n° 25 au point n° 34)
- Pour la commune de Serres :
 - M. Bernard MATHIEU
 - Mme Arlette CLAVEL MAYER représentée par M. Bernard MATHIEU à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christiane GHERBI
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Marcel BAGARD
 - M. Nicolas LAUGIER
 - M. Michel AILLAUD
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - M. Michel BRUNET
- Pour la commune de Sorbiers : Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD représenté par sa suppléante, Mme Alette DE WYNDT
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - M. Albert MOULLET
 - Mme Isabelle BOITEUX représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Valdoule :
 - M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Gino VALERA
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Serres : Mme Marie-Christine SCHUMACHER
- Pour la commune de Sisteron : Mme Sylvia ODDOU
- Pour la commune de Sisteron : Mme Céline GARNIER
- Pour la commune de Sisteron : M. Christophe LEONE

- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Colette RODRIGUEZ
- Pour la commune de Sisteron : M. Saïd SAOUDI
- Pour la commune de Valdoule : Mme Nathalie BOURGEAUD
- Pour la commune de Valdoule : Mme Liliane COMBE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK



Ordre du jour :

- Protocole d'engagement préalable au contrat du Territoire d'Industrie Vallée de la Durance
- Parc d'activité du Val de Durance - Vente de la parcelle n° AP 681 – commune de Mison
- Avis sur des dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche
- Avenant n° 2 à la convention d'intervention foncière avec la commune de Laragne-Montéglin et l'EPF PACA sur le site d'entrée de ville
- Reprise de l'association du Pays Sisteronais Buëch
- Modification de l'intérêt communautaire concernant la voirie d'accès au site de Chabre
- Assujettissement à la TVA de la base de loisirs de la Germanette
- Avenant n° 1 au contrat d'occupation temporaire du lac de pêche de la Germanette
- Avenant n° 1 à l'Autorisation d'Occupation Temporaire du restaurant de la Germanette
- Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec le Parc Régional des Baronnies Provençales et Village des Jeunes pour l'opération « Une pierre après l'autre »
- Avenant n° 1 à la convention avec le CDRP 05 pour l'accueil de la chargée de mission Géotrek
- GEMAPI : validation du projet de périmètre et de statuts du syndicat mixte issu de la fusion des 3 syndicats du bassin versant de l'Eygues
- Motion sur le gel de la TGAP
- Modification du règlement intérieur des déchetteries
- Marché de fourniture de colonnes aériennes et semi-enterrées pour la collecte des déchets ménagers du secteur des Baronnies
- Marché de location de véhicules pour le service de collecte des déchets
- Marché pour l'acquisition d'un broyeur de déchets verts
- Convention « accompagnement prévention et gestion des déchets verts »
- Reprise de provisions au budget annexe des ordures ménagères
- Rattrapage d'amortissements omis et retour à la commune de Mison d'un véhicule mis à disposition
- Budget général – Décision modificative n°3
- Harmonisation du temps de travail
- Modification des autorisations spéciales d'absence
- Modification du RIFSEEP
- Modification du tableau des effectifs : création et suppression d'emplois permanents
- Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité
- Renouvellement d'un emploi aidé CAE d'agent d'accueil
- Abrogation de la délibération n°210.19 du 26 septembre 2019 relative à la création d'un emploi d'attaché territorial - Chargé de mission SCoT
- Ecole de musique intercommunale : convention de mise à disposition de la salle de « Cita del Rock »
- Ecole de musique intercommunale : convention avec la société des éditeurs et auteurs de musique (SEAM)
- Ecole de musique intercommunale : avenant à la convention de mise à disposition de locaux par la commune de Sisteron / annexe relative aux conditions de répartition et de refacturation des charges de fonctionnement
- Reprise du Syndicat Mixte de l'Ecole de Musique des Pays du Buëch
- Pose de la Signalisation d'Information Locale
- Questions diverses



En début de réunion seront présentées :

- les actions mises en œuvre par la CCSB en matière de sensibilisation au tri des déchets ;
- la méthodologie d'élaboration du schéma de développement économique de la CCSB.



Lecture est faite par le président du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019, qui est adopté et ensuite signé.

En début de réunion, M. Daniel SPAGNOU sollicite le vote du conseil communautaire concernant l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

Ce point concerne :

- Désignation d'un délégué à la Commission de Suivi de Site de l'usine SANOFI AVENTIS / délibération modificative

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

Ce point est ajouté à l'ordre du jour.



1. Protocole d'engagement préalable au contrat du Territoire d'Industrie Vallée de la Durance

Projet de délibération stratégique présenté par Daniel SPAGNOU

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

Le conseil régional a souhaité que les intercommunalités formalisent au travers d'un protocole l'engagement des parties prenantes à la démarche et les orientations qui président à l'établissement du futur contrat de Territoire d'Industrie Vallée de la Durance 2019-2022.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le protocole d'engagement préalable au contrat de Territoire d'Industrie Vallée de la Durance.

2. Parc d'activités du Val de Durance – Vente de la parcelle n° AP 681 – commune de Mison

Projet de délibération stratégique présenté par Jean-Pierre TEMPLIER

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire fixe à 40,87€ le m² le prix de vente de la parcelle n° AP 681 située sur le parc d'activité du Val de Durance (commune de Mison) et autorise le président à signer les actes se rapportant à cette vente.

3. Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche

Projet de délibération technique présenté par Jean-Pierre TEMPLIER

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

M. le Maire de Sisteron invite le conseil communautaire à donner son avis sur une dérogation exceptionnelle à l'interdiction du travail le dimanche pour tous les établissements de toutes branches d'activités, spécifiquement les « commerces de détail », hormis les commerces de voitures et de véhicules légers :

- le dimanche 12 janvier 2020 (premier dimanche des soldes d'hiver)
- le dimanche 31 mai 2020 (dimanche de Pentecôte précédant la Fête des Mères)
- le dimanche 28 juin 2020 (premier dimanche des soldes d'été)
- les dimanches 6, 13 et 20 décembre 2020 (3 dimanches précédant directement Noël)
- le dimanche 27 décembre 2020 (dimanche précédant le Jour de l'An).

M. le Maire de Laragne-Montéglin invite également le conseil communautaire à donner son avis sur une demande de dérogation exceptionnelle à l'interdiction du travail le dimanche, déposée par le supermarché Casino de Laragne-Montéglin pour les dates suivantes :

- le dimanche 5 juillet 2020 ;
- le dimanche 12 juillet 2020 ;
- le dimanche 19 juillet 2020 ;
- le dimanche 26 juillet 2020 ;
- le dimanche 2 août 2020 ;
- le dimanche 9 août 2020 ;
- le dimanche 16 août 2020 ;
- le dimanche 20 décembre 2020 ;
- le dimanche 27 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire donne un avis favorable sur ces demandes de dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche.

4. Avenant n° 2 à la convention d'intervention foncière avec la commune de Laragne-Montéglin et l'EPF PACA sur le site d'entrée de ville

Projet de délibération technique présenté par Jean-Marc DUPRAT

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

En 2013, l'ex Communauté de Communes du Laragnais (CCL) avait délibéré pour approuver la signature d'une convention d'intervention foncière en phase de réalisation avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Région PACA et la commune de Laragne Montéglin pour le site « entrée de ville de Laragne » dans l'objectif de constituer une réserve foncière, la commune de Laragne Montéglin étant la seule garante des acquisitions. La convention arrive à terme le 31 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer l'avenant n°2 permettant de prolonger la durée de la convention d'intervention foncière sur le site d'entrée de ville de la commune de Laragne-Montéglin jusqu'au 31 décembre 2021.

5. Reprise de l'association du Pays Sisteronais-Buëch

Projet de délibération technique présenté par Jean-Pierre TEMPLIER

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour et 1 abstention)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte les conditions reprise de l'actif et du passif du Pays ;
- autorise le président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

6. Modification de l'intérêt communautaire concernant la voirie d'accès au site de Chabre

Projet de délibération stratégique présenté par Luc DELAUP

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de modifier la définition de l'intérêt communautaire concernant la « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire », en précisant que la voirie d'accès au site de Chabre est la route qui monte au site depuis l'intersection avec la maison forestière du Brusç, sur la commune de Val Buëch Méouge.

7. Assujettissement à la TVA de la base de loisirs de la Germanette

Projet de délibération technique présenté par Damien DURANCEAU

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide d'assujettir à la TVA l'ensemble de la base de loisirs de la Germanette, exclusion faite de la location de l'appartement ;
- acte de cet assujettissement à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- autorise le président à signer tous les documents relatifs à la régularisation des écritures comptables et les déclarations modificatives nécessaires pour effectuer le rattrapage sur deux ans.

8. Avenant n° 1 au contrat d'occupation temporaire du plan d'eau de pêche de la Germanette

Projet de délibération technique présenté par Damien DURANCEAU

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer l'avenant n° 1 au contrat d'occupation temporaire du plan d'eau de pêche de la Germanette, afin de modifier le montant de la redevance (1.200 €) pour intégrer la TVA.

9. Avenant numéro 1 au contrat d'occupation temporaire du restaurant de la Germanette

Projet de délibération technique présenté par Damien DURANCEAU

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer l'avenant n° 1 à la convention d'autorisation d'occupation temporaire du restaurant de la Germanette, visant à différencier le local du restaurant qui est soumis à la TVA et le logement qui ne peut pas l'être.

10. Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec le Parc naturel régional des Baronnies Provençales et l'association les Villages des Jeunes pour l'opération « Une pierre après l'autre »

Projet de délibération technique présenté par Damien DURANCEAU

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

Par délibération du 30 octobre 2018, le conseil communautaire a approuvé le transfert à la CCSB des contrats et conventions portés par le Syndicat Mixte Intercommunautaire des Activités de Randonnées (SMICAR) à compter de sa dissolution. Le SMICAR était engagé avec le Parc naturel

régional des Baronnies Provençales et l'association les Villages des Jeunes dans un projet de partenariat consistant à mettre en œuvre une série de chantiers de jeunes ou participatifs, intervenant sur des sites à caractère patrimonial. L'objectif est de favoriser la prise de conscience de l'intérêt de la restauration patrimoniale en facilitant un programme visible de restauration ou d'aménagement en pierre sèche.

Un premier avenant à la convention de partenariat a été demandé par la Région afin :

- de prendre en compte le fait que la CCSB s'est substituée au SMICAR dans le cadre du partenariat engagé ;
- de modifier la répartition du montant global des dépenses et des aides attribuées pour répondre aux besoins des différents partenaires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec le Parc naturel régional des Baronnies Provençales et l'association les Villages des Jeunes pour l'opération « Une pierre après l'autre ».

11. Avenant n° 1 à la convention avec le CDRP 05 pour l'accueil de la chargée de mission Géotrek

Projet de délibération technique présenté par Damien DURANCEAU

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer l'avenant n° 1 à la convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre 05 (CDRP), pour prolonger d'un mois l'accueil à titre gracieux de la chargée de mission Géotrek dans les locaux du CDRP situés à Gap.

12. GEMAPI : Validation du projet de périmètre et de statuts du syndicat mixte issu de la fusion des 3 syndicats du bassin versant de l'Eygues

Projet de délibération stratégique présenté par Bernard MATHIEU

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le projet de périmètre du nouveau syndicat issu de la fusion du Syndicat Intercommunal Des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule (SIDRESO), Syndicat Intercommunal Des Rives de l'Eygues Inférieure (SIDREI) et du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de l'Aygues (SMAA) ;
- approuve le projet de statuts du nouveau syndicat issu de la fusion du SIDRESO, SIDREI et du SMAA.

13. Motion sur le gel de la TGAP

Projet de motion présenté par Alain D'HEILLY

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'adopter une motion visant à demander un gel de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) en attendant de retrouver un contexte plus favorable de fonctionnement qui permettra de maintenir les efforts de tri et de réduction des déchets.

14. Modification du règlement intérieur des déchetteries

Délibération retirée de l'ordre du jour

15. Marché de fourniture de colonnes aériennes et semi-enterrées pour la collecte des déchets ménagers du secteur des Baronnie

Projet de délibération technique présenté par Marcel BAGARD

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve l'achat de fournitures de colonnes aériennes et semi-enterrées pour la collecte des déchets ménagers du secteur des baronnies et le lancement de la procédure d'appel d'offres ;
- autorise le président à signer le marché avec le fournisseur dont l'offre aura été jugée économiquement la plus avantageuse par la Commission d'Appel d'Offres, au regard des critères définis dans la consultation.

16. Marché de location de véhicules pour le service de collecte des déchets

Projet de délibération technique présenté par Alain D'HEILLY

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président :

- à lancer la consultation concernant le marché de location de véhicules pour le service de collecte des déchets ;
- à signer le marché avec la ou les entreprises dont l'offre aura été estimée économiquement la plus avantageuse par la commission des Marchés A Procédure Adaptée (MAPA).

17. Marché pour l'acquisition d'un broyeur de déchets verts

Projet de délibération technique présenté par Alain D'HEILLY

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve l'acquisition d'un broyeur à déchets verts conformément à la proposition de la commission environnement du 18 octobre 2019 ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution du marché avec le fournisseur dont l'offre aura été estimée économiquement la plus avantageuse par la commission des Marchés A Procédure Adaptée (MAPA).

18. Convention de partenariat « accompagnement prévention et gestion des déchets verts »

Projet de délibération technique présenté par Alain D'HEILLY

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les termes de la convention de partenariat avec France Nature Environnement des Alpes de Haute Provence (FNE 04), Gestion de Proximité de l'Environnement en Région (GesPER) et AtmoSud (Association agréée par le ministère en charge de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air de la Région PACA) pour un accompagnement sur la prévention et la gestion des déchets verts ;
- autorise le président à signer cette convention.

19. Reprise de provision au budget annexe des ordures ménagères

Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte de reprendre une provision pour risques et charges de fonctionnement courant de 120 000 € qui avait été constituée du temps de l'ex SMITOM du Sisteronais.

20. Rattrapage d'amortissements omis et retour à la commune de Mison d'un véhicule mis à disposition

Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

Un camion benne Renault qui était utilisé pour la collecte des ordures ménagères et qui est aujourd'hui hors service avait été mis à disposition de l'intercommunalité en 2015 par la commune de Mison et n'a pas été amorti depuis, alors qu'il aurait dû l'être. Afin de régulariser la situation pour pouvoir ensuite retourner ce bien à la commune de Mison, il convient de passer des écritures non budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de demander à la Trésorerie de Sisteron-La Motte de procéder au rattrapage non budgétaire des amortissements omis, par le débit du compte 1068 du budget annexe des déchets ménagers pour 25 116 € et le crédit du compte 281782, pour le même montant ;
- d'acter le retour du bien dans l'actif de la commune de Mison pour une valeur nette comptable de 0,00 €. Il est précisé que ce bien n'était assorti d'aucun emprunt, ni d'aucune subvention. Seul le bien est donc retourné à la commune.

21. Budget général - Décision modificative n°3

Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la décision modificative suivante sur le budget général 2019 :

Section de fonctionnement :

En dépenses :

- Chapitre 042 / compte 6811 (dotation aux amortissements des immobilisations) : augmentation de crédits de 236.138 €
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : diminution de crédit de 236.138 €

Section d'investissement :

En recettes :

- Chapitre 040 / compte 280422 (subvention d'équipement aux personnes privées) : augmentation de crédits de 44.755 €
- Chapitre 040 / compte 28046 (attributions de compensations d'investissement) : augmentation de crédits 7.203 €
- Chapitre 040 / compte 28128 (autres terrains) : augmentation de crédits de 24.825 €
- Chapitre 040 / compte 281318 (autres bâtiments publics) : augmentation de crédits de 62.483 €
- Chapitre 040 / compte 28138 (autres constructions) : augmentation de crédits de 96.699 €
- Chapitre 040 / compte 281721 (plantations d'arbres et d'arbustes) : ouverture de crédits de 173 €
- Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : diminution de crédit de 236.138 €

22. Harmonisation du temps de travail

Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve l'harmonisation du temps de travail pour les agents techniques ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

23. Modification des autorisations spéciales d'absence

Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les modifications proposées par la Commission des Ressources Humaines dans la mise en œuvre des autorisations spéciales d'absence.

24. Modification du RIFSEEP

Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER

Votants : 72 – Suffrages exprimés : 72 (72 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les modifications du Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEPP) à compter du 1^{er} décembre 2019,
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment les arrêtés individuels pour chacun des agents concernés.

25. Modification du tableau des effectifs : création et suppression d'emplois permanents

Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les créations et les suppressions des emplois permanents proposées ;
- décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs correspondant au budget général et au budget annexe des déchets ménagers ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

26. Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité

Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le recrutement des agents contractuels proposé ;
- approuve la modification du tableau des effectifs correspondant au budget général et au budget annexe des déchets ménagers ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et notamment les contrats des agents concernés.

27. Renouvellement d'un emploi aidé CAE d'agent d'accueil

Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le renouvellement du contrat CUI-CAE dans les conditions proposées ;
- approuve la modification du tableau des effectifs correspondant au budget général ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment l'avenant au contrat de l'agent concerné.

28. Abrogation de la délibération n° 210.19 du 26 septembre 2019 relative à la création d'un emploi d'attaché territorial - Chargé de mission SCoT

Projet de délibération technique présenté par Jean SCHÜLER

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'abroger la délibération n° 210-19 du 26 septembre 2019 relative à la création d'un emploi permanent d'attaché territorial et au recrutement d'un agent contractuel chargé de mission Scot dans la mesure où, à l'issue des entretiens d'embauche, le poste a été pourvu par mutation interne.

29. Ecole de musique intercommunale : convention de mise à disposition de la salle de « Cita del Rock »

Projet de délibération technique présenté par Gérard TENOUX

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte les termes de la convention avec l'association « Cita del Rock » pour la mise à disposition d'une salle dans le cadre de l'école de musique intercommunale, et autorise le président à signer cette convention.

30. Ecole de musique intercommunale : convention avec la SEAM

Projet de délibération technique présenté par Gérard TENOUX

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- accepte les termes de la convention avec la Société des Editeurs et Auteurs de Musique relative aux autorisations de reproduction par reprographie dont l'école de musique intercommunale pourrait avoir besoin dans le cadre de ses activités internes d'enseignement musical ;
- approuve les tarifs prévus par avenant ;
- autorise le président à signer la convention et l'avenant.

31. Ecole de musique : avenant à la convention de mise à disposition de locaux par la commune de Sisteron / annexe relative aux conditions de répartition et de refacturation des charges de fonctionnement

Projet de délibération technique présenté par Luc DELAUP

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve l'avenant n° 1 à l'annexe à la convention de mise à disposition des locaux de l'école de musique avec la commune de Sisteron, établissant les conditions de répartition et de refacturation des charges de fonctionnement des locaux ;
- autorise le président à signer ce document.

32. Reprise du Syndicat Mixte de l'Ecole de Musique des Pays du Buëch

Projet de délibération technique présenté par Gérard TENOUX

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les conditions de reprise du Syndicat Mixte de l'Ecole de Musique des Pays du Buëch (SMEMPAB).

33. Pose de la Signalisation d'Information Locale

Projet de délibération technique présenté par Jean-Marie TROCCHI

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les travaux de pose de la Signalisation d'Information Locale (SIL) du Laragnais par l'entreprise Delta TP ;
- autorise le président à signer la convention de fonds de concours mise à jour, les devis, et tous les documents relatifs à cette opération.

34. Désignation d'un délégué à la Commission de Suivi de Site de l'usine SANOFI AVENTIS / délibération modificative

Projet de délibération technique présenté par Daniel SPAGNOU

Votants : 71 – Suffrages exprimés : 71 (71 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne, à l'unanimité, M. Didier CONSTANS comme représentant de la CCSB à la Commission de Suivi de Site (CSS) de l'usine SANOFIS AVENTIS.